



Les personnels de greffe ont toutes les raisons de continuer à être en colère !

Toutes les Organisations syndicales représentatives à la DSJ (y compris de magistrats) ont été reçues ce jour par le Directeur des Services Judiciaires.

La DSJ a reconnue l'importance de la mobilisation du 3 juillet initiée par les personnels de greffe, et notamment les greffiers qui ont été les plus nombreux à être grévistes (le taux de grévistes dépasserait les 40% au global).

Quelles annonces nous ont été faites ? Nous allons être concis : aucune....

Aucun document de travail remis, aucun engagement écrit (même pour travailler sur des grilles indigestes) et seulement quelques explications pour nous confirmer qu'il n'y a pas de perte de points d'indice donc de perte rémunération à craindre concernant la grille proposée (mais ça, on le savait déjà, ça n'est pas toléré par la Fonction Publique) et un peu bonus à prendre : entre 4 euros et 230 euros bruts pour les plus chanceux qui seront peu nombreux.

Nous sommes très déçus, et nous ne serons sans doute pas les seuls.

Aucune annonce supplémentaire au vu de la mobilisation d'hier, aucun engagement pour l'ouverture de négociations pour l'accès de la catégorie A du greffier et une revalorisation salariale des corps communs, malgré des revendications fortes de l'UNSA et de la CFDT, soutenus en cela par l'USM.

Le ministère de la Justice a refusé de tirer les conclusions du mouvement du 3 juillet.

Sans annonce sur une possible signature d'un protocole d'entrée en négociation statutaire pour le greffier, l'UNSa SJ appelle les collègues à continuer le combat pour faire entendre leur voix !

En ce sens, l'UNSa vient de déposer un préavis de grève qui court jusqu'au 20 juillet date de clôture du budget.

Le Bureau National de l'UNSa SJ,